



Affaire suivie par : Cécile DUMAY
Tél. : 02.42.74.00.00

Service : **administration générale**
✉ cecile.dumay@cc-coeurdefrance.fr

A Saint-Amand-Montrond, le **25 OCT. 2023**

Objet : Convocation séance Conseil communautaire du 7 novembre 2023

Cher(ère) collègue,

Notre prochaine réunion du Conseil communautaire est fixée le :

MARDI 7 NOVEMBRE 2023 à 18 HEURES

Salle des actes

Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et la synthèse des dossiers soumis à délibération.

Comptant sur votre participation, je vous prie de recevoir, Cher(ère) collègue, mes respectueux hommages.

Le Président



Daphné BOUQUIN





Séance du Conseil communautaire

Mardi 7 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

FONCTION ADMINISTRATIVE

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2023
2. Recours au contrat d'apprentissage
3. Projet de territoire : révision à mi-mandat (2023)
4. Climate Data Hub : intégrer le consortium

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

5. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat - PLUi-H : modification simplifiée n° 2 : modalités de mise à disposition

Synthèse des dossiers soumis à délibération du Conseil communautaire en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales

Séance du mardi 7 novembre 2023 à 18 h

FONCTION ADMINISTRATIVE

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 27 septembre 2023

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du mercredi 27 septembre 2023 (*document ci-joint*).

2. Recours au contrat d'apprentissage

La Communauté de communes Cœur de France souhaite pouvoir recruter des apprentis. En accueillant un apprenti au sein de l'établissement public, Cœur de France souhaite participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 15 à 30 ans tout en gérant les emplois et compétences de l'établissement (anticipation des départs en retraite, valorisation des maîtres d'apprentissage, transmission des savoirs...).

L'apprentissage couvre un vaste champ de métiers territoriaux et ouvre à l'obtention de nombreux diplômes, allant du CAP au BAC+5. Cœur de France souhaite privilégier les domaines du management public, des systèmes d'information et de communication, des finances et de la communication.

Le nombre d'apprentis serait limité à 2 simultanés. La prise en charge du coût de formation dans le budget général de la communauté de communes pourrait être complété par un financement du CNFPT.

3. Projet de territoire : révision à mi-mandat (2023)

Parmi ses principales missions, l'intercommunalité a la charge de trois grands domaines majeurs de responsabilités : le développement économique, l'aménagement de l'espace et l'environnement. C'est ce dernier thème qui a présidé à la révision du projet de territoire, le plaçant sous le sceau du développement durable, un axe transversal et intégré à l'ensemble des projets portés par la communauté de communes Cœur de France.

Le document (*joint à la synthèse*) vient réviser le projet de territoire voté le 28 septembre 2022.

4. Climate Data Hub : intégrer le consortium

La communauté de communes Cœur de France s'est engagée dans la transition écologique de manière transversale dans le cadre de son projet de territoire adopté le 28 septembre 2022. Parallèlement à cela, Cœur de France est engagée dans un processus d'ouverture des données au public, conformément à la loi pour une République numérique, dite « loi Lemaire » promulguée le 7 octobre 2016. Le conseil communautaire a approuvé cette démarche lors de la séance du 5 avril 2023.

Le pilotage du développement durable d'un territoire ne peut s'opérer sans l'utilisation de données fiables, à jour. Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de rejoindre le consortium du Climate Data Hub, projet initié par la région Centre-Val de Loire en réponse aux enjeux posés par l'échange des données environnementales territoriales. (*consortium et charte éthique joints à la synthèse*).

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

5. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat- PLUi-H : modification simplifiée n° 2 : modalités de mise à disposition

Par arrêté n°25/2023 en date du 21 février 2023, le Président de la Communauté de communes Coeur de France a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLUi-H approuvé le 30 juin 2021.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2023, avait fixé des modalités de concertation.

Cependant, après envoi de la délibération au contrôle de légalité, la DDT a sollicité une modification des dates de mise à disposition pour étudier le dossier.

Il est donc nécessaire de modifier les modalités de mise à disposition.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-H (*notice explicative ci-jointe*).